



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 24/11/2023

Nombre de membres : - En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal.

Absents représentés : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME - Karel NICOLETTA donne pouvoir à Rodolphe BIZET.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DELIBERATION N° 08 : Demande d'inscription de nouveaux itinéraires de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) auprès du Département des Alpes-Maritimes

Monsieur François SCHULLER, Conseiller Municipal porte à la connaissance de l'assemblée le projet de travaux sur un sentier de randonnées déjà existant ainsi que le projet d'inscriptions de nouveaux itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnées (PDIPR) des Alpes-Maritimes afin de compléter l'offre de randonnées proposée sur la commune de Beuil.

Il propose :

- 1/ La restauration du vieux chemin de Guillaumes, qui permet d'accéder à Beuil Les Launes sans passer par la RD 28. Les travaux se situent dans la partie terminale du chemin entre la balise 29 et 30, et plus précisément entre les balises 29a et 29 avant d'arriver à la chapelle Sainte Anne (cf. Annexe 1, ci-jointe),
- 2/ L'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et la réouverture du vieux chemin existant dans le secteur du bois du Bosquet qui rejoint le sentier de la croix de Guérin qui conduit au plateau Saint Jean (en remplacement du tronçon allant de la balise 53 à la balise 55) (cf. Annexe 1, ci-jointe),
- 3/ L'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et la réouverture du sentier d'accès à la chapelle Saint Pierre, par le vallon du Chaudan, traversant les parcelles communales, cadastrées Section C - numéros 1101, 845 et 846 (en remplacement du tronçon allant de la balise 61 au Vallon du Chaudan) (cf. annexe 2, ci-jointe).

AR Prefecture

006-210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Oui l'exposé de Monsieur François SCHULLER, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à la restauration du vieux chemin de Guillaumes, qui permet d'accéder à Beuil Les Launes sans passer par la RD 28. Les travaux se situent dans la partie terminale du chemin entre la balise 29 et 30, et plus précisément entre les balises 29a et 29 avant d'arriver à la chapelle Sainte Anne,
- EMET un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et la réouverture du vieux chemin existant dans le secteur du bois du Bosquet qui rejoint le sentier de la croix de Guérin qui conduit au plateau Saint Jean (en remplacement du tronçon allant de la balise 53 à la balise 55),
- EMET un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et la réouverture du sentier d'accès à la chapelle Saint Pierre, par le vallon du Chaudan, traversant les parcelles communales, cadastrées Section C – numéros 1101, 845 et 846 (en remplacement du tronçon allant de la balise 61 au Vallon du Chaudan),
- AUTORISE le Maire à déposer auprès du Département des Alpes-Maritimes les demandes nécessaires à la réalisation des travaux et à l'inscription au PDIPR des nouveaux itinéraires cités, ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et pièces relatives à ce dossier.

| | | | |
|-----------------------|-----------|------------|----------------|
| <u>VOTES</u> : | Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------------------|-----------|------------|----------------|

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Roland GIRAUD



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes**

AR Prefecture

006-210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Commune de Beaulieu

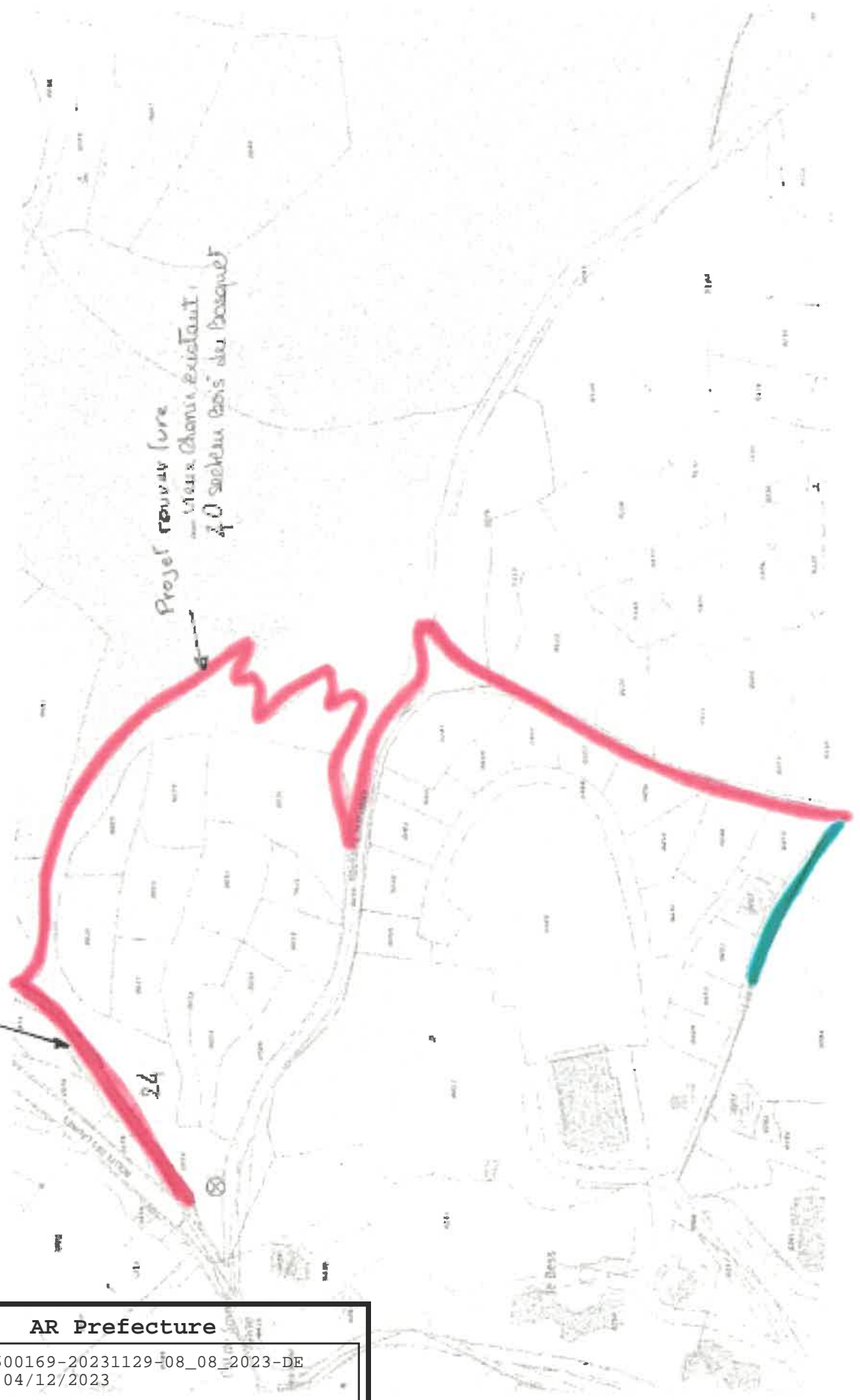
PROJET DE REOUVERTURE D'UN VIEUX CHEMIN EXISTANT SÉJOURNANT DANS LE BOIS DE BOSQUET.

ANNEXE A

LES TRAVAUX DE REOUVERTURE D'UN VIEUX CHEMIN DE COMMUNE

Travaux vieux chemin des Villours

Projet nouveau sure
Vieux chemin existant
40 sections Bois de Bosquet



AR Prefecture
006 210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

ANNEXE 1

Trace chemin existant direction St Jean



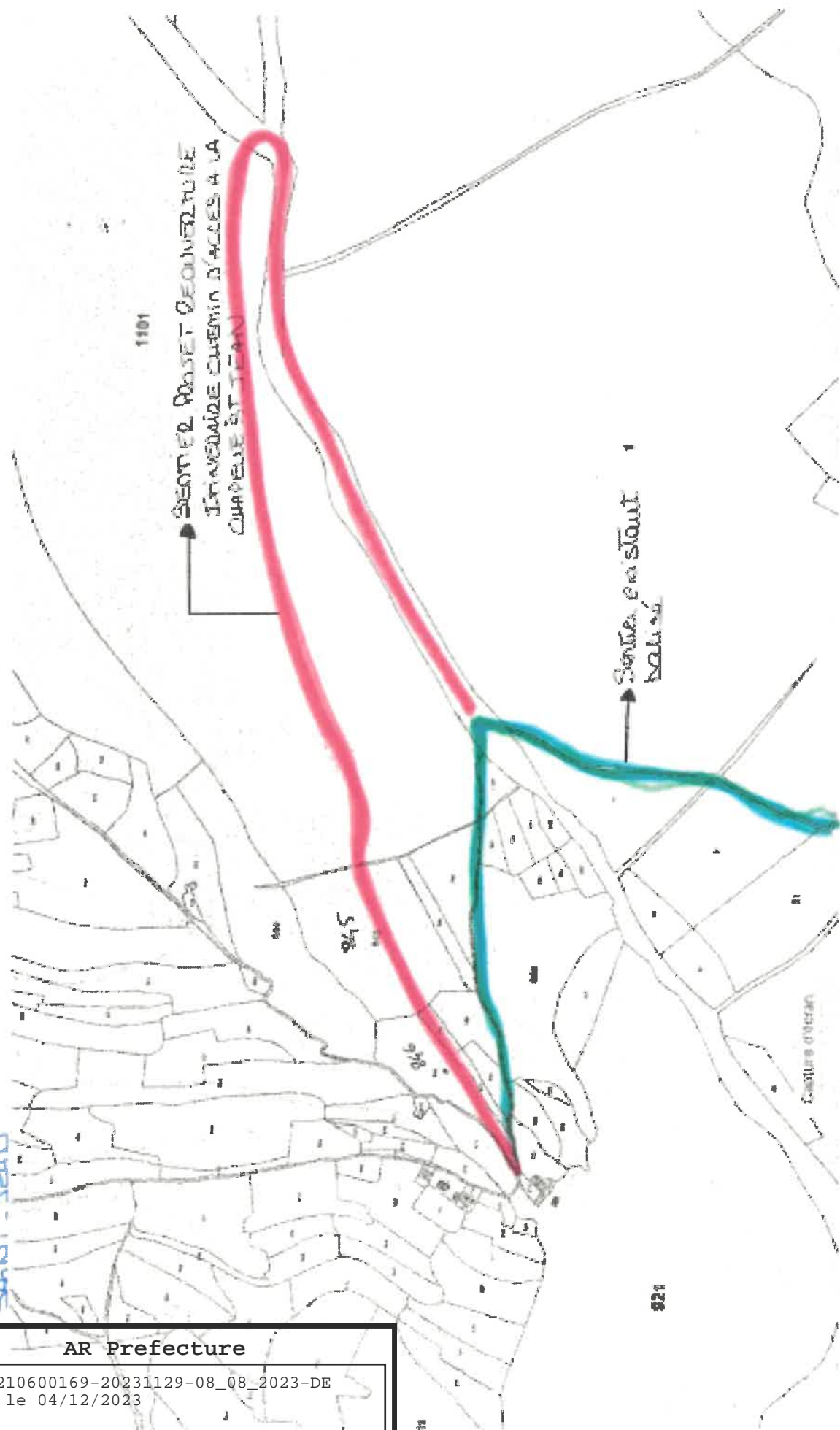
AR Prefecture

006-210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Commune de BEUIL

ANNEXE 2

PROJET DE OUVERTURE D'ITINÉRAIRE DE SENNIER D'ACCÈS À LA CHAPELLE SAINT-JEAN

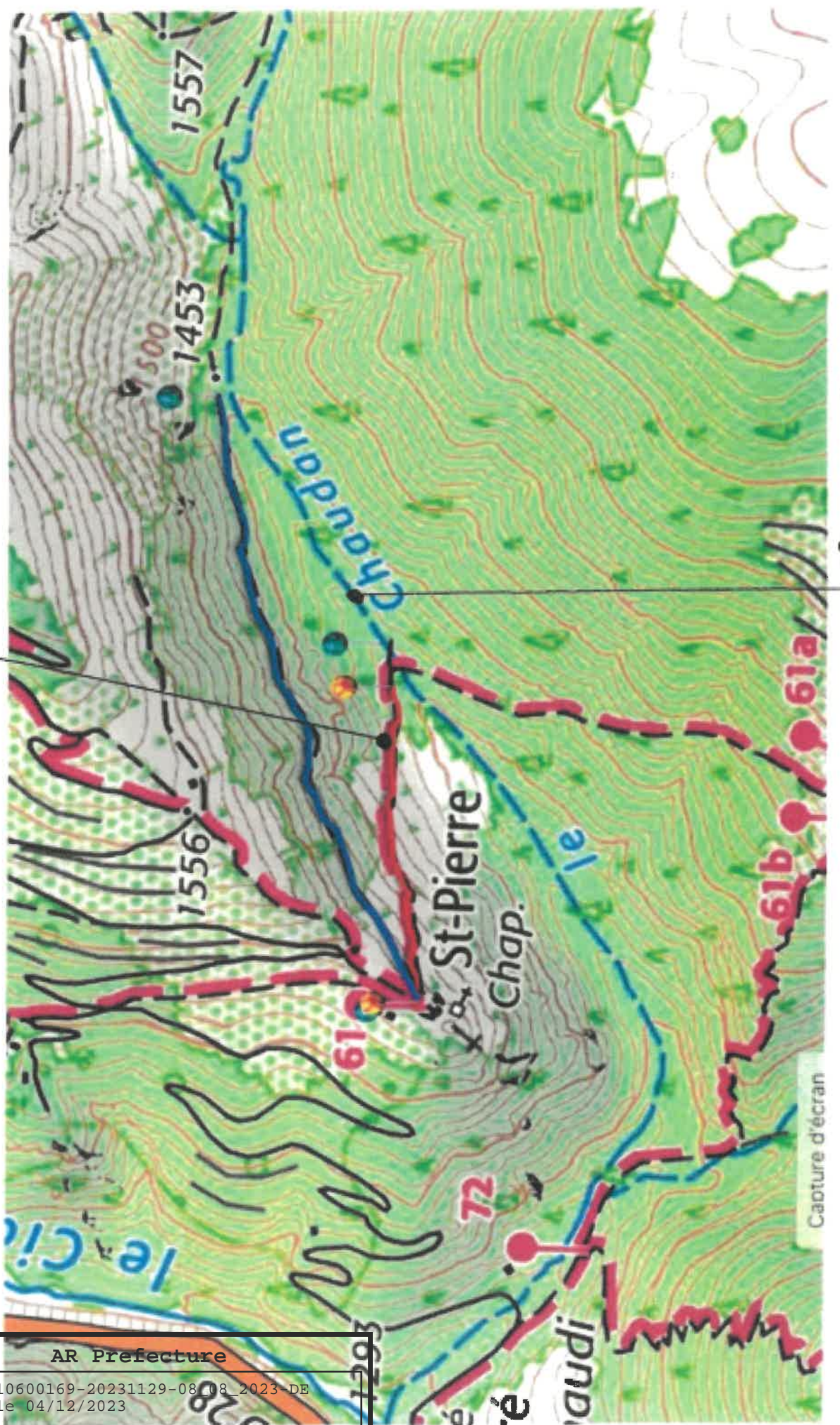


AR Prefecture
006-210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

ANNEXE 2

→ TRACE QUÉBÉCOISE EN NEIGE À HAUTEUR

→ PISTE D'ÉVALUATION "DASSE"



AR Prefecture
006-210600169-20231129-08_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023